Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Distr. générale
23 mai 2023
Français
Original : anglais

Conseil du développement industriel
Cinquante et unième session
Vienne, 3-6 juillet 2023
Point 13 de l'ordre du jour provisoire
Comité consultatif indépendant de l'ONUDI pour les questions de contrôle

Rapport du Comité consultatif indépendant pour les questions de contrôle

Réponse de la direction

Le présent document contient la réponse de la direction concernant le rapport du Comité consultatif indépendant pour les questions de contrôle (Comité de contrôle), publié sous la cote IDB.51/22, établi conformément à la décision IDB.48/Dec.5 et au paragraphe 3 des termes de référence joints à ladite décision.

1. La direction a pris note des précieux avis que le Comité de contrôle avait formulés dans son rapport au Conseil (IDB.51/22).

2. La direction est sensible à l'intérêt que porte le Comité de contrôle aux retombées de la réforme organisationnelle de l'ONUDI dans les domaines en lien avec son propre mandat, notamment la gouvernance, la responsabilité, le contrôle, la conformité et la gestion axée sur les résultats.

3. La direction attend avec intérêt de poursuivre sa coopération avec le Comité de contrôle et de recevoir de sa part d'autres conseils stratégiques et pratiques sur ses trois domaines prioritaires, à savoir : la gestion axée sur les résultats, l'indépendance des fonctions de contrôle (évaluation, enquête et audit interne) et l'allocation de ressources suffisantes, et l'exécution des recommandations et des plans d'action en matière de gestion.

4. Ayant dûment pris note des domaines recensés par le Comité de contrôle dans son rapport, la direction apporte ci-après quelques mises à jour utiles à leur sujet :

Sur le Bureau de l'évaluation et du contrôle interne

5. Les demandes de dotation en personnel pour les fonctions d'évaluation et d'enquête du Bureau ont été classées par ordre de priorité lors du bilan qui a été effectué et sont actuellement traitées dans le cadre du processus de recrutement prévu. Cette entreprise se poursuivra lorsque des fonds seront débloqués à cette fin.

Pour des raisons de durabilité, le présent document n'a pas été imprimé. Les membres des délégations sont priés de bien vouloir se référer aux versions électroniques de tous les documents.

V.23-09638 (F) 120623 130623

Merci de recycler

6. Le Bureau continuera de réfléchir à des mécanismes susceptibles de contribuer à renforcer encore l'indépendance opérationnelle de la fonction d'évaluation. Il est notamment proposé de fusionner les fonds alloués à l'évaluation dans l'ensemble des budgets des projets et programmes, ce qui permettrait d'accroître la capacité opérationnelle du Bureau.

Sur la gestion des risques institutionnels

7. La réforme organisationnelle s'est traduite par la dissolution du Bureau du Conseiller spécial du Directeur général pour la coordination des opérations et la gestion des risques, qui était chargé d'aider le Directeur général à mettre en œuvre la politique de gestion des risques institutionnels.

8. Après avoir achevé la restructuration de l'Organisation en 2022, la direction de l'ONUDI a entrepris d'institutionnaliser une nouvelle structure de gouvernance articulée autour du Conseil de direction, du Comité des opérations et du Comité des procédures opérationnelles créés à cette fin. Cette nouvelle structure de gouvernance est désormais opérationnelle.

9. L'ONUDI s'emploie actuellement à harmoniser ses pratiques de gestion des risques, son but étant d'adopter un système de gestion des risques plus strict, qui s'applique à l'ensemble de l'Organisation et qui soit étroitement lié à la planification stratégique et à la programmation des ressources.

10. L'ONUDI est également en train de remettre à plat son cadre de gestion des risques institutionnels, qui définit la gestion des risques et donne des orientations en la matière. En conséquence, elle révise actuellement la politique de gestion des risques institutionnels promulguée en 2021 (DGB/2021/05) de manière à définir clairement les responsabilités, les rôles et les fonctions et à rétablir le rôle consistant à coordonner la mise en œuvre de cette politique en liaison avec le Comité des opérations.

11. Le Conseil examine actuellement un document de présession (IDB.51/12) dans lequel est décrite la stratégie de gestion des risques en place et sont énoncées les mesures que l'Organisation a prises et prévoit de prendre pour maîtriser les risques afin de faciliter la réalisation de ses objectifs stratégiques.

Sur la gestion axée sur les résultats et la budgétisation axée sur les résultats

12. La mise à jour en cours de la stratégie de l'ONUDI est dirigée par le Bureau de la planification stratégique et de la coopération avec les autres organismes des Nations Unies, qui assure son harmonisation avec le programme et les budgets.

13. Une division de la qualité, des retombées et de la responsabilité a été créée spécialement pour, entre autres, intégrer la gestion axée sur les résultats et la budgétisation axée sur les résultats, hausser la qualité des données de l'ONUDI et améliorer la prise en compte des retombées de l'action de l'Organisation. Le rôle de cette division sera encore renforcé.

14. Une plus grande importance a été donnée à l'obligation de résultat dans les mandats des directions et du Comité des opérations. Le contrôle régulier de l'exhaustivité des données est institutionnalisé et il a déjà donné lieu à des améliorations visibles à la fois sur le plan du respect de l'obligation de communication des résultats pour l'année 2022 et sur le plan de la définition des objectifs pour l'année 2023. Les valeurs aberrantes sont progressivement vérifiées aux fins de la fiabilité des données. Le *Rapport annuel 2022* a rendu compte de l'ensemble des progrès accomplis en vue d'atteindre les cibles fixées dans le programme et les budgets 2022-2023. Un cours d'initiation à la communication des résultats mis en place à l'intention des nouvelles recrues est proposé tous les trimestres.

15. Il est encore possible d'améliorer la ponctualité de la communication des résultats et l'exhaustivité de ces résultats, en particulier au niveau des retombées. Il s'agirait notamment d'affiner et d'harmoniser les méthodes employées. Des travaux supplémentaires seront nécessaires pour mieux aligner les systèmes informatiques, les plans de travail et les activités de gestion de la performance du personnel sur les documents de planification stratégique, à la lumière des nouvelles priorités du Directeur général.

16. La direction est globalement d'accord avec la déclaration énoncée par le Comité de contrôle au paragraphe 15 de son rapport. Elle a travaillé sur ce point tout au long de l'établissement du programme et des budgets 2024-2025, en particulier pour combler les lacunes en matière d'information résultant de la transition vers une budgétisation axée sur les résultats, mais aussi pour clarifier les priorités internes compte tenu des principaux documents stratégiques et programmatiques, en particulier les futures éditions. L'ONUDI attend avec intérêt de recevoir d'autres conseils pratiques du Comité de contrôle.

17. Le cadre intégré de résultats et de performance 2022-2025 promeut une culture de la gestion axée sur les résultats et sa prochaine édition la renforcera et la simplifiera encore, ce qui permettra également l'adoption d'une budgétisation axée sur les résultats. Une nouvelle formation interne sur la gestion axée sur les résultats pourra être organisée.

18. La direction aspire à un assouplissement des modalités de budgétisation. Les États Membres sont donc priés d'accorder une plus grande marge de manœuvre pour l'établissement du budget.

Sur l'informatique et la cybersécurité

19. De grands progrès ont été faits en 2022 dans la maîtrise des risques liés à l'informatique et à la cybersécurité. Ils ont d'ailleurs été salués dans le rapport du Commissaire aux comptes pour 2022.

20. À la suite de la réorganisation, l'ordre de priorité des postes auxquels avaient été allouées les maigres ressources destinées à l'informatique a été revu afin que celles-ci aient une rentabilité maximale.

21. Une nouvelle stratégie sur l'informatique et la transition numérique a été établie pour l'ONUDI pour 2022-2023 et approuvée par le Directeur général. Elle a été publiée sous la cote IDB.50/CRP.14 et communiquée aux États Membres.

22. Un projet de plan d'investissement à moyen terme actualisé (IDB.51/14-PBC.39/14) est présenté aux États Membres, le but étant de mobiliser de nouvelles ressources financières. Les rubriques proposées tiennent pleinement compte du nouveau cadre relatif à l'informatique et à la transition numérique.

23. Il est prévu de présenter ce projet de plan d'investissement au groupe de travail informel sur les questions relevant du Comité des programmes et des budgets dans les mois à venir.

24. Des démarches innovantes sont adoptées pour établir des partenariats stratégiques avec les grands fournisseurs informatiques afin de soutenir la transition numérique de l'Organisation.

25. L'ONUDI poursuivra ses efforts en 2023 pour donner suite aux recommandations du Commissaire aux comptes.

Sur la réforme et l'acquisition de connaissances à l'ONUDI

26. Le cadre de gestion du changement et le plan d'action en la matière, assortis d'échéances et d'objectifs clairs, existent et sont continuellement mis à jour.

27. Le Bureau de la gestion du changement, la Division de l'administration des ressources humaines et la Division des services d'apprentissage et de perfectionnement promeuvent une nouvelle culture institutionnelle allant dans le sens de la réforme de l'Organisation des Nations Unies et notamment des principes tels que l'autonomisation, la délégation de pouvoirs et la subsidiarité, la collaboration et la valorisation du personnel. La promotion d'une nouvelle culture du travail se poursuivra, en particulier dans le cadre de la Division des services d'apprentissage et de perfectionnement.

28. Le Secrétariat est déterminé à continuer de renforcer son cadre de gouvernance, de contrôle et de responsabilité.

29. Créée en 2022, la Division des services d'apprentissage et de perfectionnement est une équipe spécialisée et pluridisciplinaire qui s'emploie à accroître les possibilités d'acquisition de connaissances dans un souci d'inclusivité. Elle anime des stages et des programmes d'apprentissage et de perfectionnement à l'intention des membres du personnel de l'ONUDI, quels que soient leur classe, leur type de contrat ou leur lieu d'affectation.

30. En particulier, l'initiative d'apprentissage dans la dignité et l'inclusion, menée dans le cadre de l'initiative Unité d'action des Nations Unies sous la direction des organisations sises à Vienne, a bénéficié en 2022 d'une reconnaissance extérieure notable, de la part, entre autres, du plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

31. En 2022-2023, le Secrétariat s'est mis en quête de nouvelles sources de financement pour pouvoir offrir davantage de possibilités d'apprentissage au personnel. Le programme et les budgets 2024-2025 visent une augmentation des crédits alloués à l'apprentissage et au perfectionnement par une réduction de l'écart avec le point de référence du système des Nations Unies – qui caractérise les meilleures pratiques en vigueur –, qui représente 2 % des coûts salariaux (JIU/REP/2020/2). Le Secrétariat s'emploie également à proposer d'autres sources de financement et à renforcer les partenariats.

Sur les liens avec d'autres initiatives

32. On trouvera dans la réponse de la direction concernant le rapport du Commissaire aux comptes portant sur la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2022 (IDB.51/3-PBC.39/3) plus d'informations sur les mesures que le Secrétariat s'apprête à prendre en matière de budgétisation et de financement, de fonctionnement interne et de solutions informatiques.